

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1519

Artikel: Avant le vote, le débat démocratique?
Autor: Nordmann, Roger
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008595>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avant le vote, le débat démocratique?

POUR L'ÉLECTEUR, LE VOTE PAR CORRESPONDANCE EST INDÉNIA-
BLEMENT TRÈS PRATIQUE. CONSÉ-
QUENCE DIRECTE, CE SYSTÈME
présente l'avantage d'accroître la par-
ticipation d'une dizaine de points. Les
électeurs reçoivent le matériel de vote
vingt-cinq jours avant le dépouille-
ment et l'on observe qu'après treize
jours, une bonne moitié a déjà voté.
A cette aune, on se dit que la concen-
tration d'annonces, d'affiches, de soi-
rées et d'éditoriaux dans les deux der-
nières semaines n'a guère de sens.
Même à Genève, qui connaît le vote
par correspondance depuis plusieurs
années, les acteurs ont de la peine à
intégrer la nouvelle donne: le pic du
débat ne devrait-il pas se situer envi-
ron quatre semaines avant l'échéance?
En dépit de son côté pratique, l'allon-
gement de la période de vote pose
deux problèmes graves. Premièrement,
seuls les comités disposant de moyens
financiers importants sont capables
d'acheter des supports publicitaires
pendant toute la période pertinente,
environ sept semaines. La distorsion
des chances en faveur des lobbys éco-
nomiques et de la position gouverne-
mentale est indéniable.

Deuxièmement, l'électeur peut voter
avant le démarrage du débat public.
Or la discussion publique et la
confrontation des arguments sont
consubstantielles à la démocratie. On
ne saurait faire l'économie d'un temps
de débat avant que chacun prenne sa
décision.

Vu sous cet angle, le système de vote
par correspondance tel qu'il est orga-
nisé aujourd'hui, représente un puis-

sant incitatif au vote «irréfléchi».

La loi fédérale sur les droits politiques
prévoit la réception des cartes de légi-
timation et des bulletins de vote entre
trois et quatre semaines avant le scru-
tin. Le législateur fédéral a toutefois
prévu que les cantons puissent procé-
der en deux envois successifs, expé-
diant la brochure explicative plus de
quatre semaines à l'avance. Cette solu-
tion n'est toutefois guère pratiquée,
car elle accentuerait encore un étale-
ment nuisible à la nécessaire drama-
turgie démocratique.

Par souci d'efficacité, les cantons se
sont logiquement
calqués sur les
délais fédéraux.
Mais sur le plan
logistique, il est tout
à fait possible de
raccourcir le laps de
vingt-cinq jours :
c'est ainsi qu'en cas
de second tour
d'élection, le droit
vaudois prévoit la
réception du ma-
tériel de vote cinq
jours avant la date
du scrutin. Le sain déroulement du
débat exigerait que l'on reçoive les
brochures explicatives quatre semaines
à l'avance et que la carte de légiti-
mation et les bulletins n'arrivent que dans
un second courrier, dix jours à l'avan-
ce. Il vaudrait donc la peine d'adapter
dans ce sens la loi fédérale sur les
droits politiques. Le prix de 0.80 cts
par électeur, que coûterait un second
envoi, paraît raisonnable en regard de
l'enjeu pour la démocratie. RN

**Le système de
vote par
correspondance
tel qu'il est
organisé
aujourd'hui,
représente
un puissant
incitatif au vote
«irréfléchi».**

Sommaire

Bilatérales bis: La longue saga
de la fraude douanière (p. 2)

Prévention: L'alcool
en déroute (p. 3)

Suisse-Europe: Un seul scénario:
l'adhésion (p. 4)

Votations : Battu,
mais pas débattu (p. 5)

Programme de législature: Neuchâtel,
un *must*? (p. 6)

Arts plastiques : Le temps
des illusions (p. 8)